

CHALLENGE

KIA

Liberty

ÉDITION 2019

1^{ER} MARS AU 30 JUIN 2019



Madame, Monsieur, cher Concessionnaire,

Comme annoncé lors de notre convention annuelle, la fidélisation des clients KiaLiberty et le remarketing des VO générés par ces fins de contrats constituent des enjeux majeurs en termes de volumes VN et VO. Afin de vous sensibiliser et vous animer sur ces thèmes, Kia Motors France organise le **challenge « KiaLiberty 2019 »**.

À la clef pour les meilleurs d'entre vous : **un long weekend premium de 4 jours avec une personne de votre choix dans les Pouilles** du 28 septembre au 1^{er} octobre 2019.

POUR GAGNER CE VOYAGE, LE RÈGLEMENT EST SIMPLE, IL FAUT :

- **Fidéliser** vos clients ayant une fin de contrat de financement prévue entre le 1er juillet 2019 et le 30 juin 2020 par la vente en financement d'un Sportage entre le 1er mars 2019 et le 30 juin 2019,
- **Vendre des véhicules d'occasion** de la marque Kia via la formule locative KiaLiberty VO.

LES PRINCIPALES RÈGLES DU CHALLENGE « KIALIBERTY 2019 »

- L'inscription au challenge « KiaLiberty 2019 » doit se faire en retournant le bulletin d'inscription joint en annexe à ventes@kia.fr au plus tard le 29 mars 2019,
- Le challenge se déroulera du vendredi 1^{er} mars 2019 inclus au dimanche 30 juin 2019 inclus,
- Chaque Sportage VN ou VD financé auprès de Kia Finance (crédit classique, LOA ou LLD) auprès d'un client ayant déjà un financement Kia Finance (crédit classique, LOA ou LLD) dont la date de fin de contrat était prévue entre le 1er juillet 2019 et le 30 juin 2020 (quel que soit le modèle actuellement financé), rapporte 2 points « Liberty »
- Chaque VO Kia vendu sur la période du challenge via la formule locative KiaLiberty VO rapporte 1 point « Liberty »
- Les concessions Kia sont réparties en 4 groupes, selon le nombre de véhicules financés en KiaLiberty ou en crédit classique et dont la fin de contrat se situe entre le 1er juillet 2019 et le 30 juin 2020, avec un nombre prédéfini de gagnants :

- o Groupe 1 (jusqu'à 16 contrats en restitution) => **6 partants**
- o Groupe 2 (de 16 à 35 restitutions) => **8 partants**
- o Groupe 3 (de 36 à 60 restitutions) => **8 partants**
- o Groupe 4 (plus de 60 restitutions) => **8 partants**

AU TOTAL DONC, CE SONT 30 D'ENTRE VOUS QUI POURRONT PARTICIPER À CE VOYAGE.



Le Pouvoir de Surprendre

CHALLENGE

KIA

Liberty

ÉDITION 2019



EXEMPLE

	Concession A	Concession B	Concession C
Clients renouvelés en Sportage avec un contrat de financement du 1er mars au 30 juin 2019	15	25	30
Nombre de VO vendus en KiaLiberty VO	25	25	5
Nombre de points*	55 (15x2 + 25)	75 (25x2 + 25)	65 (30x2 + 5)

CLASSEMENT

3

1

2

Le suivi de votre classement sera disponible à l'adresse suivante : <https://challenge-kmf.byyoukado.com/>
Nous vous souhaitons d'excellents renouvellements et d'excellentes ventes VO et vous adressons, Madame, Monsieur, cher Concessionnaire nos salutations distinguées.



KIA

Le Pouvoir de Surprendre

CHALLENGE

KIA

Liberty

ÉDITION 2019



REGLEMENT CHALLENGE « KIALIBERTY 2019 »

Article 1 - Société Organisatrice du concours : La société KIA MOTORS France, société par actions simplifiée au capital de 38 251 000 euros, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 383 915 295, dont le siège social est situé 2, rue des Martinets, 92500 Rueil-Malmaison, représentée par Monsieur Marc Hedrich, en sa qualité de Directeur Général dûment habilité à l'effet des présentes (ci-après «KIA»), organise un grand concours intitulé « KiaLiberty 2019 » qui débute le 1^{er} mars 2019 et s'achèvera le 30 juin 2019 au soir.

Article 2 - Présentation du concours et participants : Seuls les concessionnaires agréés par KIA MOTORS FRANCE pour la distribution de la marque KIA en France métropolitaine et signataires d'un contrat de concession Kia en cours de validité sur la totalité de la période du concours, soit du 1^{er} mars au 30 juin 2019, peuvent participer au présent concours.

Ce concours est destiné aux personnes physiques, signataires du contrat de concession KIA.

Article 3 - Conditions de participation au concours : L'inscription au concours est ouverte pour tout participant répondant aux conditions énoncées à l'article 2 ci-dessus et ayant retourné le bulletin de participation (ci-dessous), dûment complété au plus tard le 29 mars 2019 à l'attention de Kia Motors France via l'adresse email ventes@kia.fr

Votre inscription ne sera prise en compte qu'après réception de ce document, dûment rempli dans le délai spécifié. Aucune inscription ne sera acceptée au-delà de la date limite ci-dessus.

La participation est strictement nominative.

Kia Motors France refusera les participations qui ne seraient pas conformes, c'est-à-dire qui seraient incomplètes, erronées, tardives, transmises sous une autre forme que celle prévue au présent règlement ou dont les informations seraient incompatibles avec une participation au challenge.

Toute participation au présent concours implique de la part des participants l'acceptation sans réserve des stipulations du présent règlement dans leur intégralité.

Article 4 - Déroulement du concours : Chaque concession dispose d'un nombre de véhicules prévus en restitution entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020 actuellement financés en KiaLiberty (LLD ou LOA) ou en crédit classique.

Les concessions Kia sont classées en 4 groupes selon ce nombre :

- o Groupe 1 => jusqu'à 16 contrats de financement prévus en restitution sur la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020
- o Groupe 2 => entre 16 et 35 contrats de financement prévus en fins de contrat sur la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020
- o Groupe 3 => entre 36 et 60 contrats de financement prévus en restitution sur la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020
- o Groupe 4 => plus de 60 contrats de financement prévus en restitution sur la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020

Article 5 - Classement : Le classement sera établi sur les bases suivantes :

- Le nombre de clients achetant un Sportage VN ou VD avec un nouveau contrat Kia Finance (KiaLiberty ou crédit classique) sur la période du challenge (1^{er} mars au 30 juin 2019 - date d'acceptation du dossier par Kia Finance) et précédemment client Kia Finance (quel que soit le véhicule Kia possédé et le type de financement) dont la fin de contrat était prévue entre le 1^{er} juillet 2019 et le 30 juin 2020 rapporte 2 points Liberty

- Le nombre de véhicules d'occasion de marque Kia vendus avec une formule locative KiaLiberty VO financés entre le 1^{er} mars et le 30 juin 2019 (date d'acceptation du dossier par Kia Finance) rapporte 1 point Liberty

Le nombre de points obtenus sur ces 2 bases sert alors à déterminer le classement final dans le groupe.

Article 6 - Gains : Animations ponctuelles

Des animations ponctuelles pourront être organisées par Kia Motors France pendant la durée du concours.

Article 7 - Dotations :

La dotation du concours est un voyage de 3 / 4 jours. Les concessionnaires (signataires du contrat) vainqueurs au sein de chaque groupe seront invités avec une personne de leur choix à un weekend prolongé à l'automne prochain.

Les modalités, le déroulé et le planning précis du voyage vous seront précisés ultérieurement.

Le nombre de Concessionnaires vainqueurs est déterminé par groupe comme suit :

- Groupe 1 => 6 vainqueurs
- Groupe 2 => 8 vainqueurs
- Groupe 3 => 8 vainqueurs
- Groupe 4 => 8 vainqueurs

Les dotations ne pourront en aucun cas être perçues sous une autre forme que celle prévue dans le règlement ni être cédées à une tierce personne. Les gagnants du concours qui, pour une raison quelconque, ne pourraient recevoir leur dotation, ne pourront prétendre à une quelconque compensation financière. Celles-ci resteront à la disposition de Kia Motors France. A ce titre, les gagnants sont tenus de respecter les formalités administratives nécessaires au voyage, par exemple avoir un passeport en cours de validité.

Par ailleurs, si un signataire du Contrat de Concession Kia inscrit au concours ne fait plus partie de la concession lors de la clôture du concours, ce dernier ne pourra être éligible à la dotation prévue.



Le Pouvoir de Surprendre

CHALLENGE

KIA

Liberty

ÉDITION 2019



Article 8 - Délivrance des lots :

Les Concessionnaires gagnants seront avertis par e-mail. La liste des Concessionnaires gagnants sera communiquée à tous les Concessionnaires mi-juillet 2019.

L'adresse électronique utilisée sera celle ayant été préalablement indiquée par le Concessionnaire participant lors de l'envoi des coupons de participation dûment complétés et visés à l'article 3 du présent règlement. Il est expressément indiqué qu'en aucune manière Kia Motors France ne pourra voir sa responsabilité engagée dans l'hypothèse où le lot ne pourrait être remis en raison d'une adresse électronique qui aurait été mal renseignée ou erronée. Il appartient au Concessionnaire participant de vérifier que l'adresse renseignée est exacte.

Article 9 - Modification du règlement - Exclusion de responsabilité :

Kia Motors France se réserve le droit d'apporter à tout moment et sans préavis des modifications à ce règlement et notamment d'y incorporer d'autres bonus de résultats. En outre, Kia Motors France se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent, notamment en cas de force majeure, selon la définition retenue par les tribunaux français.

Tout litige pouvant intervenir au sujet du présent règlement sera tranché par la Direction de Kia Motors France, dont la décision sera sans appel.

La société Kia Motors France ne pourra être tenue pour responsable si, par suite d'un cas de force majeure ou de toute autre cause indépendante de sa volonté, le concours venait à être annulé, modifié ou reporté.

Article 10 : Indépendance

À aucun moment les Concessionnaires participant au présent jeu concours conformément au présent règlement, ne pourront agir ni être réputés agir en qualité de salariés ou préposés de Kia Motors France, de quelque manière que ce soit.

Article 11 - Fraude :

Toute déclaration frauduleuse ou volontairement erronée ou toute infraction à ce règlement ou au contrat de concession constatée avant la réception du lot éventuellement gagné entraînera le retrait immédiat de ce lot et l'exclusion du concours.

Toute infraction ou déclaration frauduleuse constatée pendant une période d'un an à dater de la fin du concours sera sanctionnée par la facturation du prix gagné à la concession mise en cause.

Article 12 - Convention de preuve :

Sauf en cas de dysfonctionnement avéré, les informations contenues dans le système informatique de Kia Motors France ou celui de Kia Finance, seront réputées avoir force probante à l'occasion de tout différend ou tout litige relatif au concours.

Les participants renoncent à contester la validité ou la recevabilité des éléments informatiques collectés par Kia Motors France dans le cadre de l'organisation du concours.

Article 13 - Fiscalité :

Kia Motors France déclarera la valeur des dotations à l'administration fiscale concernée. Les gagnants feront leur affaire de la prise en charge et de la déclaration à l'administration fiscale concernée de toutes les dépenses et des frais annexes, non compris dans la dotation du présent concours.

Article 14 - Loi applicable :

L'organisation du concours et sa participation relèvent de la législation française.

Article 15 - Dépôt légal du règlement :

Le règlement peut être adressé gratuitement et sur simple demande, sous réserve d'en formuler la demande par écrit avant la fin du Jeu, auprès de Kia Motors France. Il est également disponible sur le site Internet du challenge



Le Pouvoir de Surprendre